

Le bilan coopératif : pourquoi et comment?

Pourquoi un bilan coopératif?

Le bilan coopératif permet de vérifier dans quelle mesure votre coopérative concrétise les valeurs et les principes qui en font une entreprise différente des autres.

En plus de contribuer à la transparence de la gestion, l'exercice du bilan coopératif permet aux membres et au conseil d'administration d'identifier les éléments dont ils peuvent être fiers et ceux pour lesquels la coopérative aurait intérêt à investir au cours des années à venir.

Le bilan coopératif permet également de communiquer aux partenaires de la coopérative (ex. : SCHL, SHQ, institutions financières, fédération, etc.) l'image d'une entreprise en bonne santé.

Que contient le bilan coopératif?

Afin de démontrer le dynamisme de votre coopérative, faites ressortir les nouveaux projets entrepris ou les progrès réalisés au cours de la dernière année.

Nous suggérons de diviser le bilan coopératif en trois sections.

Première section : La coopérative

Présentez brièvement votre coopérative. Qu'est-ce qui a inspiré son nom? En quelle année a-t-elle été fondée? Où est-elle localisée? Quelle est sa mission et quelles sont les valeurs qui la guident? Combien d'immeubles et de logements possède-t-elle? Quels sont les éléments marquants de son histoire?

Deuxième section : La réponse aux besoins et aux aspirations des membres

Décrivez la clientèle desservie ou le profil des membres qui habitent la coopérative. Parlez des avantages que procure la coopérative à ses membres en ce qui a trait à la qualité des immeubles et des logements, à l'abordabilité du loyer (faites la comparaison avec le marché), rabais de membre, autres privilèges réservés aux membres, qualité du milieu de vie, service offert aux membres, activités communautaires, etc.

Troisième section : adhésion aux principes coopératifs

Énumérez et décrivez les activités et les projets entrepris par la coopérative en lien avec chacun des sept principes coopératifs :

- **Premier principe – Adhésion volontaire et ouverte à tous** : par exemple, nombre et pourcentage de membres, ajout de nouveaux logements ou progression du nombre de membres, diversité du membership de la coopérative en fonction de l'âge, du genre, de l'origine ethnique, des revenus (indiquez le nombre de logements subventionnés), etc.
- **Deuxième principe – Contrôle démocratique exercé par les membres** : par exemple, déroulement et participation à l'assemblée annuelle, tenue d'une assemblée extraordinaire, grands enjeux débattus par les membres ou au conseil d'administration, participation des membres aux comités, etc.
- **Troisième principe – Participation économique des membres** : par exemple, montant total investi par les membres dans le capital social de la coopérative, montant total des

- loyers payés par l'ensemble des membres, participation des membres à la gestion et à l'entretien, etc.
- **Quatrième principe – Autonomie et indépendance** : par exemple, maintien de l'autonomie par l'adoption d'une bonne gouvernance (planification stratégique, indépendance du conseil d'administration, respect des règles relatives aux conflits d'intérêt, respect des lois, etc.) et par une saine gestion associative, immobilière et financière.
 - **Cinquième principe – Éducation, formation et information** : par exemple, les activités de formation des membres, administrateurs, dirigeants et employés, information des membres lors des assemblées, communications aux membres, promotion de la formule coopérative, etc.
 - **Sixième principe – Coopération entre coopératives** : par exemple, adhésion à votre fédération, activités du Mouvement auxquelles la coopérative a participé, adhésion et implication au sein de coopératives d'autres secteurs, collaboration, concertation ou activités regroupées avec d'autres coopératives d'habitation, achat coop, etc.
 - **Septième principe – Engagement envers la communauté** : par exemple, implication dans la vie démocratique de la municipalité, organisation et participation aux activités de votre quartier, implication dans des organismes communautaires, contributions et implication à l'égard d'une cause sociale, action solidaire envers les personnes plus vulnérables, contribution au développement durable et à la protection de l'environnement, etc.

Engagement des membres

Incluez dans votre bilan coopératif les actions et engagements personnels de vos membres ou d'un groupe de membres dans le mouvement coopératif et dans la communauté.

La forme du bilan coopératif

La forme sous laquelle est présenté le bilan coopératif importe peu. Il peut s'agir d'un simple document de quelques pages présentant de façon succincte les éléments du bilan. Le bilan coopératif pourrait également être présenté sur une page web du site Internet de la coopérative ou, pourquoi pas, sous la forme d'une brève capsule vidéo. L'ajout de photos ou d'autres éléments visuels permet d'enrichir la forme du bilan coopératif.